

COMMUNE DE FUVEAU

**Compte rendu de la réunion
Du Comité de Pilotage
Du Projet Éducatif local**

« CONTRAT ENFANCE JEUNESSE »

Du jeudi 17 avril 2014

Vincent BONNIN
Coordinateur CEJ

Etaient présents :

Elus

Mme BONFILLON-CHIAVASSA Adjointe à la parentalité, à la
jeunesse, aux sports et aux loisirs
M. MICHELOSI Adjoint aux affaires scolaires et
périscolaires.

Techniciens

M. BONNIN Coordinateur CEJ.
Mme HURTIG Responsable du Service Enfance Jeunesse.
M. LEBRUN Directeur de l'ALAE et de l'ALSH.
Mme PERRONE Directrice adjointe de l'ALAE et de l'ALSH

Parents d'élèves

Mme ASTEGGIANO FCPE Collège.
Mme BOCQUENET PEF Collège.
M. LATRECHE PEF.
Mme MARCOLINI APEL.
Mme PRIGENT (remplace Mme MORICE) FCPE.

Personne extérieure (citoyenne observatrice)

Mme LARGUILLER

Personnes excusées

Mme CHASSAGNOU CAF 13.
Mme HIEBLOT PEF.
Mme OLIVIER Responsable de territoire Caf 13.
Mme PERONNE FCPE.
Mme REPOSSI Responsable de l'Espace Jeune.

SOMMAIRE

A – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DU 6 FEVRIER 2014.

B – PRÉSENTATION DU NOUVEL ORGANIGRAMME DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE.

C – BILAN FINANCIER ET QUANTITATIF DE L'ANNÉE 2013 DES STRUCTURES ET DES ACTIONS DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE

D – PRESENTATION DES MINI-SEJOURS DE L'ALSH 3-12 ANS ET ADOLESCENT

E – BILAN DE LA MATINEE DES ATELIERS PARENTS – ENFANTS

F – POINT SUR LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Début de la réunion : 18 h 40

Mme CHIAVASSA et M MICHELOSI nouvellement élus se présentent. Ils seront les représentants de l'équipe municipale au Comité de Pilotage.

Mme HURTIG présente le Comité de Pilotage, ses missions et sa composition. Mme HURTIG rappelle que l'organisation d'un Comité de Pilotage est une obligation édictée par la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. Le Comité de Pilotage a pour vocation de réfléchir à la politique éducative des structures enfance jeunesse de la commune financées par la caf (ALAE, ALSH et secteur Ados). C'est donc une instance de concertation dont l'avis a une valeur consultative pour les élus, ces derniers restant bien sûr les seuls décideurs.

Le Comité est constitué d'élus, de techniciens du Service Enfance, de parents élus des écoles maternelles et élémentaires ainsi que du collègue et enfin d'une personne de la société civile.

Au regard de la réforme des rythmes scolaires, il semble nécessaire de réfléchir à une réorganisation du Comité de Pilotage afin qu'il s'occupe du suivi de la réforme des rythmes scolaires.

Mme LARGUILLER demande si l'arrivée de nouveaux élus référents sur le Service Enfance va amener des changements sur le fonctionnement du service et sur ses objectifs de travail ?

M. MICHELOSI et Mme CHIAVASSA soulignent que le Service Enfance donne pleine satisfaction : il n'y a donc pas de lieu d'effectuer de grands changements, juste les ajustements nécessaires à l'évolution normale du service.

A - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DU 6 FEVRIER 2014.

Deux points sont à rajouter dans le compte rendu précédent :

- Le stage de sensibilisation au baby-sitting a réuni durant les vacances de printemps, 5 jeunes. Le stage était assuré par le PIJ et les cadres du Service Enfance Jeunesse.
- En mai 2013, le PIJ a organisé avec la Mission Locale et le bureau pour l'emploi l'opération Job d'été qui a réuni 38 jeunes de Fuveau et des environs. Les jeunes avaient à disposition des offres d'emploi saisonnières locales,

régionales et même étrangères. Ils pouvaient se faire aider à la rédaction de leur CV et de leur lettre de motivation.

Le compte rendu du Comité de Pilotage du 6 février 2014 est adopté à l'unanimité.

B – PRESENTATION DE LA NOUVELLE ORGANISATION DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE

En raison du départ de Mme HURTIG fin juillet et aussi de la réforme des rythmes scolaires, le Service Enfance va être réorganisé.

La direction du Service sera assurée par M. LEBRUN et Mme MUCHERIE (directrice de la crèche des Parpaïouns).

M. SEILER prend la direction de l'ALSH 3-12 ans et M BORELLO le poste de directeur adjoint.

Les séjours Ados seront gérés par Romain SEILER et Vincent BORELLO.

Mme PERRONE et M. BONNIN prennent la direction de l'ALAE et donc de la réforme des rythmes scolaires.

L'ensemble de l'équipe réaffirme sa volonté de ne pas cloisonner les différents services (RAM, crèches, ALAE, ALSH, Secteur Ados) et de continuer à faire vivre le Projet Global.

C – BILAN QUALITATIF ET QUANTITATIF DE L'ANNÉE 2013 DES ACTIONS ET DES STRUCTURES DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE.

Les bilans financiers 2013 sont fournis avec ceux de 2012 afin de pouvoir évaluer l'évolution des dépenses et des recettes.

Ces bilans financiers ont été conçus pour être le plus lisible possible par des personnes n'ayant pas de notion en comptabilité.

Il ne s'agit pas des bilans fournis à la caf qui se présentent sous une autre forme.

Sur l'ensemble des comptes de résultats, apparaissent dans la colonne des recettes des termes qui méritent explication.

PSO : Prestation de Service Ordinaire. Il s'agit d'une prestation versée par la caf. Pour chaque enfant relevant du régime général de la caf, de la fonction publique et de l'éducation nationale, la caf verse 0.5 cts d'euro par heure de présence d'enfant.

D'autre part, pour l'ALSH, la PSO est calculée sur une base journalière de 8 heures et non pas de 11 heures (amplitude horaire réelle).

PSCEJ : Prestation de Service du Contrat Enfance Jeunesse. Cette prestation fixe a été contractualisée avec la CAF à travers le Contrat Enfance Jeunesse. La base du calcul de cette prestation est faite sur le montant du financement de la part mairie. Ce financement est subordonné au respect de certaines conditions : taux de fréquentation et prix de revient par enfant.

A travers ces bilans la CAF contrôle que le taux de fréquentation ne soit pas trop bas.

En 2013, le coût total des structures du Service Enfance jeunesse (**hors restauration et écoles**) s'est élevé à 1 849 561.12 € (charges du personnel compris), ce qui représente 19 % du Budget de Fonctionnement total de la commune (9 500 000 €). Ce coût est en augmentation de 1.25 % par rapport à l'année dernière.

La part mairie, une fois toutes les recettes prises en compte (participation usagers, PSO, PSCEJ) représente 21.6 % du coût.

Cette part diminue depuis 2 ans (- 5 % par rapport à 2011) alors que le coût total augmente. Cette diminution est due à une meilleure participation de la CAF.

1 - L'ALSH 3-12 ans.

Le budget est en augmentation de 2.7 % par rapport à 2012 (pour une fréquentation en hausse de 5 %).

Le prix de revient horaire communal baisse de 7.5 % par rapport à 2012.

On peut noter le tarif moyen facturé est en hausse de 2 %.

La tarification des mercredis à partir de septembre 2014.

Une discussion s'engage autour de la tarification de l'ALSH pour les mercredis de la saison prochaine.

L'amplitude d'ouverture de l'accueil de Loisirs sera de 7 heures (11h30-18h30) pour 11 heures jusque là (la base de calcul de la facturation et le financement de la CAF est actuellement basé sur 8 heures).

Le mercredi sera facturé à la journée. Le prix n'est pas déterminé.

Un parent élu demande si cette journée sera facturée comme les jours de vacances, y aura-t-il un tarif spécial pour le mercredi ?

Mme HURTIG répond que nous ne savons pas si la CAF nous permettra de facturer deux prix journées différents.

Il est à noter que le mercredi proposera moins d'heures d'accueil mais un service particulier du fait du transport entre les écoles et l'ALSH.

Un parent souligne qu'il ne faut pas qu'un parent qui dépose son enfant en garderie le mercredi matin avant l'école et le laisse à l'accueil de loisirs paye plus cher qu'à l'heure actuelle.

Autre question : sera-t-il possible, le mercredi d'inscrire l'enfant à l'ALSH et le récupérer après le repas ?

Non. L'accueil de Loisirs n'a pas vocation à remplacer la pause méridienne. Notre ministère de Tutelle (la Direction Départementale de la Cohésion Sociale) et le Code de l'Action Sociale ne nous le permettent pas. Un ALSH doit fonctionner au minimum 2 heures par jour avec une offre d'activités éducatives diverses et organisées.

Nous évalueront tout au long de l'année prochaine le besoin de garde des familles sur cette tranche horaire

La question des planchers et plafonds.

A l'heure actuelle le plancher est fixé à 1 500 € et le plafond à 4 200 €.

Certain parents trouvent le plafond trop bas et sans cohérence avec le plafond fixé par la CAF dans les crèches (4 811.83 € en 2013).

Mme HURTIG souligne que le plancher est aussi différent pour les crèches (629.13 € en 2013).

Les parents membres du Comité de Pilotage souhaiteraient que le plancher et le plafond permettant de calculer les tarifs de restauration, accueil périscolaire et ALSH soient alignés sur ceux des crèches.

Il est important que la tarification permette la mixité sociale.

M. MICHELOSI répond qu'une réflexion sur ce sujet va être menée.

2 – Les mini séjours de l’ALSH 3-12 ans.

Les comptes de résultats 2013 ne peuvent être comparés avec ceux de 2012 puisque un séjour de moins a été organisé en 2013¹.

On peut souligner que la part mairie a baissé de 75 % par rapport à l’année dernière. Elle représente 8 % du budget total. Néanmoins, c’est la mairie qui fait l’avance des dépenses.

3 – L’ALAE.

α– L’accueil périscolaire.

Le budget est en augmentation de 10 % pour une augmentation de la fréquentation de 1 %. Le pris de revient horaire par enfant augmente logiquement de 10 %.

Cela est du à l’ouverture de la Roque Martine (1^{ère} année pleine). En effet, le fait d’avoir un autre site sans une grosse augmentation du nombre d’enfants augmente considérablement les charges.

Les recettes usagers restent au même niveau que l’an dernier.

β– Les ateliers.

La fréquentation des ateliers maternels a augmenté de 30 % (du fait de l’atelier passerelle ouvert aux grandes sections à l’école de La Roque Martine).

La fréquentation des ateliers élémentaires est en augmentation de près de 13 %.

Le budget est lui en hausse de 7 % du fait du nombre de séances effectuées en hausse par rapport à l’an dernier (+ 8 %).

Le prix de revient baisse par contre de 7 % du fait d’une meilleure moyenne de fréquentation.

La part mairie baisse de 48 % du fait d’une meilleur participation de la CAF.

4 – Le secteur Ados

α– Les séjours

¹ Cf. Compte rendu du 9 avril 2013, page 7.

Les couts des séjours sont tous en augmentation. C'est le fait des prestataires et du transport qui coutent plus cher chaque année.

D'autre part, 56 jeunes sont partis en séjour en 2013 contre 42 en 2012 (un week-end ski supplémentaire).

Plusieurs remarques sont faites par les parents :

- La participation des usagers est différente selon les séjours (49 % du budget pour le ski, 33 % du budget pour les Saintes Maries de la Mer, 57 % du budget pour le séjour à Orcière). Il est demandé que la participation des parents soient équivalentes quelque soit le séjour.
- Les revenus et la composition du foyer ne sont pas pris en compte pour le calcul des tarifs des séjours. Les parents élus souhaiteraient que pour 2014, des tarifs tenant compte des revenus soient mis en place sur le même modèle que les séjours de l'ALSH 3-12 ans.

β- Le Point Information Jeunesse

L'énorme augmentation du budget (+75 %) est purement comptable. En effet, l'ALSH Ados étant fermé, une partie des charges du personnel ont été reporté sur le PIJ.

D – PRESENTATION DES MINI-SEJOURS DE L'ALSH 3-12 ANS ET ADOLESCENT

Les mini séjours de l'ALSH 3-12 ans et les séjours adolescents sont présentés dans la plaquette suivante :

<http://fr.calameo.com/read/000098418f5cf9c029a1f>

Tous les séjours sont reconduits, hormis celui des ânes qui sera itinérant cette année.

E – BILAN DE LA MATINEE DES ATELIERS PARENTS – ENFANTS

Tout comme l'année dernière, la matinée s'est déroulée à l'école de la Roque Martine.

Cette matinée a rencontré le même succès que l'an dernier.

7 ateliers sur inscriptions étaient proposé (contre 8 l'an dernier) et deux ateliers en accès libre (0 l'an dernier).

La matinée a concerné 83 familles différentes et 220 personnes différentes. Les présences cumulées sur les ateliers s'élèvent à 330 (chiffre identique à l'année dernière).

Cette matinée a pu se faire grâce à la présence de 21 parents bénévoles.

F – POINT SUR LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Des discussions se sont engagées autour de la réforme des rythmes scolaires.

La question du coût pour les familles est une véritable préoccupation.

Nous ne rapporterons pas le contenu de la discussion car il est devenu obsolète du fait de la réorganisation complète décidée par la Commission de la réforme des rythmes scolaires suite au décret « Hamon » du 7 mai 2014.

Nous aborderons le sujet au prochain Comité de Pilotage.

Fin du Comité de Pilotage : 21h45